

## **Canada : La poire belge entre sur le territoire local**

Les autorités canadiennes ont donné leur feu vert à l'importation de poires belges. L'Agence fédérale de sûreté de la chaîne alimentaire (AFSCA) a été informée que son homologue canadien, la CFIA, a jugé suffisantes les mesures phytosanitaires belges. Les poires belges pourront donc être vendues au Canada dès que les formalités administratives auront été bouclées. Au cours d'une période transitoire, toutes les quantités importées devront néanmoins être inspectées.

Source : [www.ubifrance.fr/](http://www.ubifrance.fr/) 08/09/2014